

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020, À 19 HEURES, EN VIDÉOCONFÉRENCE DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est absent à cette séance :

Saint-Pierre-de-Broughton / Poste vacant

Est remplacé par:

Saint-Pierre-de-Broughton / Alexandre Dubuc-Ringuette

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également cette séance.

2020-09-8802

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 9 septembre 2020

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

5 - CORRESPONDANCE

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Demande d'appui - Centre historique Mine King - Musée Minéro Thetford

7.2 - Demande d'appui - Dossier hockey mineur Adstock

7.3 - Demande d'appui - Embauche médecin - Secteur Sud

- 7.4 - Dossier RénoRégion
- 7.5 - Dossier amiante – Démarche de représentation
- 7.6 - Coopération intermunicipale – Ressource en communication
- 7.7 - Avis de motion - Règlement tri et conditionnement des matières recyclables
- 7.8 - Dépôt - Projet règlement 200 tri et conditionnement matière recyclable
- 7.9 - Suivi - rencontre premier ministre
- 7.10 - Appel de projets - FRR
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Émission des certificats de conformité
 - 8.1.1 - Certificat de conformité - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.1 - Règlement numéro 768 - Ville de Thetford Mines
 - 8.2 - Modification au schéma d'aménagement révisé
 - 8.2.1 - Règlement 197 - Modification au schéma d'aménagement révisé
 - 8.2.1.1 - Règlement 197 - Documents qui indique la nature des modifications à apporter par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
 - 8.2.1.2 - Avis public d'entrée en vigueur
 - 8.3 - Les bons coups des municipalités
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 - Plan d'action en environnement
 - 9.2 - Projet d'économie circulaire
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Projet Laurentia
 - 11.2 - Motion de félicitations à M. Luc Berthold
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2020-09-8803

2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 9 septembre 2020

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement que la séance du conseil des maires du 9 septembre 2020 soit enregistrée et mise sur le site internet de la MRC des Appalaches pour qu'elle soit disponible aux publics.

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2020-09-8804

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

- Membre comité jeunesse – Stratégie jeunesse MRC

5 - CORRESPONDANCE

- Demande d'appui - Projet relocalisation Pont couvert de l'Aigle

6 - COMITÉS MRC

- Comité forestier

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-09-8805

7.1 - Demande d'appui - Centre historique Mine King - Musée Minéro Thetford

Attendu que le Musée Minéro, anciennement le Musée minéralogique et minier de Thetford, opère depuis 2016 le Centre historique de la Mine King;

Attendu que le Centre historique de la mine King cherche à conserver un des éléments des plus significatifs dans le patrimoine industriel de la région et de le mettre en valeur en rénovant et aménageant l'ancienne mine King;

Attendu que le Musée Minéro bénéficie du programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM) pour son bâtiment situé sur le boulevard Frontenac;

Attendu que le Musée Minéro a, depuis 2016, fait sans succès des représentations au ministère de la Culture et des Communications pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme PAFIM et que l'aide financière accordée au Musée Minéro soit ajustée en conséquence;

Attendu que le Centre historique de la Mine King peut se comparer par sa raison d'être et sa mission à plusieurs institutions muséales à vocation scientifique et technologique qui se sont vues admises au programme de financement;

Attendu que cette aide financière permettrait d'améliorer les services fournis aux visiteurs, de poursuivre le développement du site, de diminuer la charge financière imposée à la Ville de Thetford Mines et de contribuer à sa survie;

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appui le Musée Minéro de Thetford – KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM).

Adoptée

2020-09-8806

7.2 - Demande d'appui - Dossier hockey mineur Adstock

Attendu que le territoire de la municipalité d'Adstock est divisé en deux associations de hockey mineur soit Haute-Beauce et Appalaches;

Attendu que cette situation entraîne des effets négatifs dans la communauté de la municipalité d'Adstock;

Attendu qu'en raison de la division territoriale des associations de hockey mineur à Adstock, les installations adaptées à recevoir du hockey mineur ne

peuvent être utilisées à cette fin;

Attendu que la municipalité d'Adstock a tenté après plus de cinq ans de démarches, de propositions, de compromis de s'entendre avec l'Association de hockey mineur Haute-Beauce sans succès;

Attendu que l'Association de hockey mineur des Appalaches est prête à les accueillir et utiliser les installations selon un prorata du nombre de joueurs par milieu d'origine;

Attendu qu'il s'agit d'une démarche qui tient compte de la cohésion régionale;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement:

QUE la MRC des Appalaches appui le comité Hockey mineur d'Adstock dans sa démarche afin que la totalité du territoire de la municipalité d'Adstock soit intégrée dans l'Association de hockey mineur des Appalaches pour que la communauté ne soit plus divisée en deux associations et que le complexe sportif serve aux fins pour lequel il a été construit.

Adoptée

2020-09-8807

7.3 - Demande d'appui - Embauche médecin - Secteur Sud

Attendu le départ à la retraite imminent de la Dre Susan Dion dont la clinique est située à Disraeli;

Attendu le nombre élevé de patients traités par la Dre Susan Dion;

Attendu qu'il restera seulement deux médecins dans le secteur sud, suite à son départ;

Attendu que l'ensemble des municipalités du secteur sud ont des indices de vitalité très faibles (dont 4 ont des indices de vitalité de Q-5);

Attendu l'absence de transport collectif pour permettre notamment aux citoyens âgés et à faibles revenus d'accéder aux médecins et aux services de santé localisés dans la ville de Thetford Mines;

Attendu que l'accès à un médecin est un élément essentiel au maintien et à l'attractivité de résidents dans nos communautés;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches demande au Centre intégré de services sociaux et de santé (CISSS) de Chaudière-Appalaches d'accorder une priorité au remplacement de la Dre Susan Dion et ce, avant même son départ.

Adoptée

2020-09-8808

7.4 - Dossier RénoRégion

Considérant la réception de la communication du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juillet dernier;

Considérant que cette correspondance confirmait un budget de 216 000 \$ pour le programme RénoRégion pour l'année 2020-2021;

Considérant que ce montant représente une diminution de 48 000 \$ par rapport à l'année 2019-2020;

Considérant que ce même montant représente une diminution significative de

221 000 \$ par rapport à l'année 2018-2019;

Considérant qu'à ce jour la MRC des Appalaches a reçu 50 demandes pour l'année en cours, et que le budget alloué nous permettra d'en traiter environ 18 demandes;

Considérant que la MRC des Appalaches est en mesure de répondre à ces demandes, et l'a démontrée dans les dernières années;

Considérant que l'indice de vitalité économique de la MRC est de - 5.0979, ce qui nous place au 79 rang sur 104 MRC au Québec en termes de dévitalisation;

Considérant que cet indice reflète la réalité et les besoins du milieu;

Considérant que ce programme de soutien est primordial pour le maintien de l'occupation et de la qualité de vie en milieu rural;

Considérant que les autres programmes administrés par la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) sont tout aussi importants;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement:

Que la MRC des Appalaches demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de bonifier l'aide financière octroyée à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme RénoRégion;

Que l'attribution des budgets se fasse en fonction des besoins réels du milieu et de la capacité de la MRC à répondre aux demandes;

Que cette bonification ne se fasse pas au détriment des autres programmes de la SHQ;

Que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'aux députés de la MRC, soit Mme Isabelle Lecours, M. François Jacques et M. Samuel Poulin.

Adoptée

2020-09-8809

7.5 - Dossier amiante - Démarche de représentation

Attendu que le rapport du BAPE sur l'amiante a été déposé en août dernier;

Attendu que la SDE est en démarche avec une firme de relation publique afin de bien communiquer nos préoccupations et nos enjeux auprès du Gouvernement du Québec et de la population;

Attendu que selon les informations qui nous sont communiquées, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques devrait se prononcer sur le rapport du BAPE autour du mois de novembre;

Attendu que la MRC des Appalaches appuie la démarche de travailler avec une firme de relation publique;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement qu'un montant de 15 000\$ dollars soit réservé à même le surplus de la MRC, soit un montant équivalent à celui engagé par la SDE, afin de pouvoir octroyer le mandat à la firme retenue dans le dossier Amiante-BAPE.

Adoptée

2020-09-8810

7.6 - Coopération intermunicipale - Ressource en communication

Attendu que la MRC des Appalaches a pris connaissance du Guide concernant

le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que plusieurs municipalités de la MRC des Appalaches désirent participer et adhérer à un projet de Ressource en communication partagée dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement :

- Le conseil de la MRC des Appalaches s'engage à participer au projet d'une ressource en communication partagée et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

7.7 - Avis de motion - Règlement tri et conditionnement des matières recyclables

Un avis de motion est donné par M. Ghislain Hamel à l'effet qu'un règlement, portant le numéro 200, relatif au mode de répartition des dépenses pour le tri et conditionnement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Appalaches sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement étant déposé en même temps que l'avis de motion, celui-ci fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption.

7.8 - Dépôt - Projet règlement 200 tri et conditionnement matière recyclable

Le projet du règlement numéro 200 est déposé au conseil de la MRC en vue de son adoption à une séance ultérieure.

7.9 - Suivi - rencontre premier ministre

Un bref retour est effectué quant à la venue du premier ministre, M. François Legault, dans la région, et de la rencontre qui s'est tenue au Centre des congrès de Thetford en la présence des élus de la circonscription de Lotbinière-Frontenac. M. Jean-François Hamel, maire de la municipalité d'Irlande, souligne qu'il serait souhaitable, dans une future démarche semblable, de consacrer un temps de parole plus important aux élus du milieu afin que tous puissent exprimer librement leurs préoccupations et enjeux.

7.10 - Appel de projets - FRR

Le directeur général informe les membres du conseil que l'appel à projets dans le cadre du Fonds Région Ruralité - volet 2 est toujours en cours, jusqu'au 18 septembre. Le directeur général invite les maires souhaitant déposer des projets de communiquer avec Mme Louise Nadeau et Mme Carole Mercier pour les accompagner dans la préparation de leurs projets.

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificat de conformité - Ville de Thetford Mines

2020-09-8811

8.1.1.1 - Règlement numéro 768 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 17 août 2020, a adopté le règlement numéro 768 amendant le règlement de zonage numéro 148;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 26 août 2020;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 768 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

8.2 - Modification au schéma d'aménagement révisé

8.2.1 - Règlement 197 - Modification au schéma d'aménagement révisé

2020-09-8812

8.2.1.1 - Règlement 197 - Documents qui indique la nature des modifications à apporter par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

Attendu que le schéma d'aménagement révisé est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) (LAU);

Attendu que la MRC des Appalaches a adopté le 8 juillet 2020, le règlement numéro 197 qui a pour but de revoir les limites des affectations "Forestière" et de "Villégiature" dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, dans le secteur de la rivière Ashberham;

Attendu que le règlement est entré en vigueur le 26 août 2020 à la suite de l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4 de la LAU, adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur dudit règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 197 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi au document adopté lors de la séance du Conseil de la MRC du 12 février 2020, en vertu de la résolution numéro 2020-02-8685.

Adoptée

8.2.1.2 - Avis public d'entrée en vigueur

Entrée en vigueur du règlement 197 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général, que le règlement 197 est entré en vigueur le 26 août 2020.

Le règlement 197 a pour objet de revoir les limites des affectations « Forestière » et de « Villégiature » dans le secteur de la rivière Ashberham (Rue des Sapins) et touche exclusivement la municipalité de Saint-Joseph-de-

Coleraine.

8.3 - Les bons coups des municipalités

Un tour de table est fait afin que les maires puissent faire part de leurs bons coups dans leur municipalité.

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Plan d'action en environnement

La directrice de l'aménagement et de l'environnement présente les 5 grands enjeux qui seront traités dans le plan d'action environnemental de la MRC des Appalaches. Elle présente également les prochaines étapes avant son adoption en novembre 2020.

2020-09-8813

9.2 - Projet d'économie circulaire

Attendu le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui est en vigueur depuis le 13 octobre 2016;

Attendu que dans le PGMR le plan d'action propose une mesure visant à réaliser des caractérisations des matières recyclables et de déchets auprès des secteurs industries, commerces et institutions (ICI);

Attendu que les MRC Robert-Cliche, de la Nouvelle-Beauce, de Beauce-Sartigan et de Lotbinière et des Appalaches souhaitent mettre en place le projet *Économie circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière*, ci-après nommé "Projet", échelonné sur deux ans, et dont les objectifs seraient de mettre en place une démarche de symbiose industrielle et d'optimisation des procédés auprès des ICI;

Attendu que dans le cadre de ce projet, la MRC porteuse du projet - la MRC Robert-Cliche, s'engage à déposer une demande d'aide financière auprès de Recyc-Québec via son *Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire*;

Attendu que l'engagement financier de la MRC des Appalaches sera pris à même le budget prévu pour la mise en œuvre du PGMR;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement:

- D'autoriser la MRC des Appalaches à s'engager financièrement dans le Projet, en y investissant un montant de 10 883,02\$ pour les deux années du projet soit 5 441,51\$ par année.
- D'autoriser la MRC des Appalaches à s'engager par une contribution nature au Projet, pour un montant estimé 9 710,40 \$ pour les deux années soit 3 480 \$ par année plus une contribution nature de 2 750,40 \$ pour la formation à la Chaire de recherche en écologie industrielle et territoriale, et qui comprendra le temps et le déplacement des membres de l'équipe de la MRC des Appalaches du service de l'aménagement et de l'environnement.
- De transmettre copie de la présente résolution à Recyc-Québec afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement aux fins de concrétisation du Projet.
- Le tout conditionnel à l'engagement et la participation financière des partenaires identifiés au Projet, soit Recyc-Québec, Desjardins et les MRC.

Adoptée

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun point n'est soumis ce mois-ci.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2020-09-8814

11.1 - Projet Laurentia

Attendu que la MRC des Appalaches regroupe 42 604 habitants;

Attendu que l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

Attendu que plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

Attendu que le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

Attendu que ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transports;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, Laurentia.

Que la MRC souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

Adoptée

2020-09-8815

11.2 - Motion de félicitations à M. Luc Berthold

Il est proposé et résolu unanimement d'adresser une mention de félicitations à M. Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable, qui a été nommé ministre dans le cabinet fantôme responsable du Conseil du Trésor par le chef du Parti conservateur du Canada. Il devient aussi, l'un des porte-paroles du Parti conservateur au Québec.

Adoptée

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 14 octobre 2020.

2020-09-8816

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 57.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**